Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ETAT SUR LA VOTATION FÉDÉRALE DU 25 SEPTEMBRE 2005

Oui à l'extension de la libre circulation des personnes

L'enjeu de la votation du 25 septembre est essentiel pour la Suisse et pour le canton: c'est pourquoi le Gouvernement vaudois exprime avec conviction son soutien à l'extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'Union européenne (UE) et aux mesures d'accompagnement destinées à préserver les conditions de travail en Suisse. A cet égard, il a adopté la déclaration suivante :

" Le 25 septembre prochain, la population de notre pays devra se prononcer sur une question essentielle pour son avenir : va-t-elle confirmer son choix de l'an 2000 en faveur de l'ouverture, du partenariat et de la collaboration avec ses voisins que sont les pays membres de l'Union Européenne ? Lors de la votation de 2000, la Suisse acceptait la libre circulation des personnes avec 15 pays membres de l'UE. Elle doit maintenant choisir entre l'extension de cet accord aux 10 nouveaux Etats membres de l'Union ou un refus, synonyme de repli et de risque pour notre économie.

Avec conviction, le Conseil d'Etat invite les Vaudoises et Vaudois à voter massivement en faveur de cette extension. L'enjeu de cette votation est en effet considérable : les relations bilatérales avec l'Union européenne sont d'une importance cruciale pour notre pays sur le plan économique ; elles le sont aussi sous l'angle de la stabilité et de la sécurité sur le continent européen.

L'extension de la libre circulation des personnes stimulera la croissance en Suisse, en permettant de recruter plus facilement la main-d'oeuvre qui manque dans certains secteurs et en ouvrant aux entreprises suisses des marchés prometteurs. Appliquée depuis 2002 aux quinze premiers pays de l'Union européenne, la libre circulation s'est

révélée positive. L'économie suisse a pu exploiter de nombreuses opportunités et le marché du travail n'a pas été bouleversé. En Suisse, les salaires n'ont pas diminué et le chômage n'a pas augmenté. D'une façon générale, les mesures d'accompagnement déjà en vigueur tiennent réellement leurs promesses : le Conseil d'Etat, attentif au respect notamment des conventions collectives de travail, tient à souligner ce fait, en exprimant sa pleine confiance dans l'efficacité des moyens supplémentaires proposés avec l'extension de l'accord.

Un refus de cette extension entraînerait des dommages concrets et étendus. Il priverait notre pays d'un facteur d'intégration et de croissance. Il l'exposerait à une situation de faiblesse et de grandes difficultés pour obtenir que l'Union européenne, lieu de nos échanges, lieu de destination des deux tiers de notre commerce extérieur, perpétue sans autres les accords existants. Un refus fait courir un risque majeur non seulement aux entreprises exportatrices, aux jeunes en quête de formation et d'expériences professionnelles dans les pays qui nous sont les plus proches, mais bien à l'ensemble de l'économie et de la population.

Sur la base de ces expériences et de ces constats, le Conseil d'Etat invite les Vaudoises et les Vaudois à participer à ce vote et à se prononcer pour un OUI clair le 25 septembre prochain ".

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 septembre 2005

DIRE, Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 021 316 40 42 DIRE, Norbert Zufferey, Délégué du Conseil d'Etat aux affaires européennes, 021 316 40 78